



Décès de mon père en Algérie

Par **Creamy666**, le **15/05/2013** à **23:28**

Bonjour,rrnrnJe viens vous exposer mon problème en espérant pouvoir trouver un peu d'aide
=rrnrnMon père a eu 3 mariages. Un premier en Algérie avec une Algérienne à l'issu duquel
une fille est née. Puis un second en France, avec notre mère (Française) duquel nous
sommes nés. Enfin un troisième mariage en Algérie à nouveau (avec une Algérienne) duquel
2 enfants sont issus.rnrnMon père est mort il y a quelques jours. Il semble qu'il disposait de
biens en Algérie et en France. Nous (enfants du second mariage) n'avons aucune idée de ce
qu'il possède, de ce que nous devons faire et de ce à quoi nous pouvons prétendre d'un côté
ou de l'autre de la Méditerranée car ce dernier ne nous a pas donné signe de vie pendant des
dizaines d'années.rnrnPensez-vous que l'ambassade ou le consulat d'Algérie pourrait nous
aider ? Si jamais vous avez des témoignages à m'apporter cela nous aiderait
beaucoup.rnrnrnMerci par avance de m'avoir lu =)

Par **amajuris**, le **16/05/2013** à **00:05**

bsr,rnles biens suivent les règles de succession du pays où ils sont situés.rnpour répondre il
faudrait les dispositions prises par votre père.rnil me semble nécessaire que vous contactiez
un avocat spécialiste en droit de la famille aussi français qu'algérien.rncdt

Par **Creamy666**, le **16/05/2013** à **00:18**

Je vais m'y atteler ... =S rnrnMerci :)